



Samedi 20 Septembre 2025

Horaires version 2 du 18/09

Stade Joffre Lefevre Rue de Graffenstaden 67380 LINGOLSHEIM

12h30	Ouverture du secrétariat - Confirmation des participations				
13h30	Mise en place du jury	Jury 1	Jury 2	Jury 3	Jury 4
13h45	Relais U12 F				
	Relais U12 M				
14h00	50m haies U12M (0,65)		Longueur 1 U12F		
14h20		Hauteur 1 U12M		Javelot 2 U12M	Poids 2 U12M
15h00	50m U12F		Triple saut 2 U12M		Disque 2 U12F
15h30	1000 m U12M				BALLONDE1 U12F
16h20	1000m Marche U12F				
16h30	Relais Medley Court TCF Relais Medley court Mixte (100 Fem /200 Mas /300m Mas /400m Fem) Relais Medley Court TCM	Engagement des relais par email à wuttmann.vero@wanadoo.fr, jusqu'au mercredi 17 septembre à 23h59			
16h50	Relais Medley Long TCF (1200 / 400 / 800 / 1600) Relais Medley Long TCM				

Règlement :

Epreuves obligatoires pour U12F : 50m + 1000m marche + Longueur + Disque ou Ballonde
U12M : 50m Haies + 1000m + Hauteur ou Triple + Javelot ou Poids
Si l'athlète ne fait pas les 4 épreuves, il ne sera pas comptabilisé et disparaîtra des résultats.

Mercredi 17 (23h59) : Fin des inscriptions en ligne par les responsables de club y compris les relais athle67.athle.org**Jeudi 18 (18h00) :** Publication des engagements par épreuve direct.athle.fr**Vendredi 19 (12h00) :** Fin de la période pour signaler les erreurs ou oublis d'engagements. **Contact : wuttmann.vero@wanadoo.fr****Vendredi 19 (18h00) :** Publication des horaires définitifs en fonction des engagements. athle67.athle.org

QR Code 1

QR Code 2

QR Code 3

Frais d'engagements

licencié 67 jusqu'au vendredi 12h : 6 euros/U12 engagé et 3 euros/relais facturés au club

licencié Hors 67 jusqu'au vendredi 12h : 10 euros/épreuve à payer sur place

Engagement sur place : 20 euros/athlète à payer sur place

Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 45 minutes avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition :

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlète), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.

Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Déclare exercer ou non une fonction lui permettant d'intervenir auprès de mineurs et/ou d'encadrant telle que définie au Règlement général,
- Déclare ne pas faire l'objet d'une mesure ou d'une sanction (conservatoires ou non) prononcées par une autorité judiciaire ou administrative (notamment une organisation nationale ou internationale antidopage et le préfet) ne lui permettant plus d'exercer une fonction ou avoir accès à des activités permises par la licence,
- Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA (notamment concernant le contrôle d'honorabilité).

2. Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.

Chaque club est tenu de présenter 1 jury (officiel ou bénévole non diplômé) par tranche de 5 athlètes

Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition



1 Engagements par clubs

2 Engagements validés
Résultats en direct3 Horaires
Définitifs